



Formulaire d'inscription

1^{ère} BOURSE D'ÉCHANGE

Dimanche 13 sept. 2026 – Charenton du Cher (18)

Formulaire à retourner complété accompagné du règlement intégral avant le 30 août 2026

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ : e-mail : _____

Pièce d'identité : CNI/PC/Passeport/Autre (préciser) n° : _____

Type de biens exposés (cocher les cases correspondantes):

Pièces détachées (préciser) Autos Motos Camions/utilitaires

Outillage Miniatures Documentation/livres Autres (préciser) _____

Vous êtes :

Amateur Professionnel : n° RC : _____

Emplacement :

⇒ Placement selon ordre d'arrivée des inscriptions.

⇒ Emplacement d'environ 4m de profondeur, nu.

Nombre de mètres linéaires souhaités (minimum 3) : _____ x 3 € = _____ €

Règlement : Tout formulaire reçu sans règlement sera refusé

Par chèque à l'ordre de BERRY DEUCHE, joint au formulaire et envoyé à l'adresse : Alain Lusseau, 481 rue de l'Usine, 18210 Saint Pierre les Etieux

Par virement bancaire (NOM et Prénom impératif sur le libellé) : IBAN FR7614806180007007070385387

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au verso de ce document :

Date : _____ Signature : _____

Si vous souhaitez une confirmation par mail de votre inscription, merci de cocher cette case



Formulaire d'inscription

1^{ère} BOURSE D'ÉCHANGE

Dimanche 13 sept. 2026 – Charenton du Cher (18)

CHARTRE DE PARTICIPATION à la BOURSE D'ÉCHANGE

Article 1 : Bourse d'échange de pièces détachées, documentation, outillage, miniatures accessoires et autres se rapportant exclusivement aux véhicules anciens.

Article 2 : Tous les objets ne se rapportant pas à l'article 1 sont interdits, notamment la vente ou la distribution de boissons et/ou de denrées alimentaires.

Article 3 : Les exposants doivent être assurés en tant que tels. En cas de vol ou de dégradation. Ils doivent pouvoir fournir une attestation aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident.

Article 4 : Inscription.

Toute réservation ne sera effective qu'à réception et acceptation du formulaire d'inscription accompagné du règlement intégral. La date limite de réception est fixée au 30 août 2026.

Une confirmation de réception pourra être envoyée sur demande par mail

Toute personne non inscrite le jour de la manifestation devra attendre la fin du placement de tous les participants avant d'être placée.

Article 5 : Tout désistement de la part d'un exposant devra faire l'objet d'un message écrit (courrier ou mail) et parvenir 8 jours avant la date de l'événement. En cas d'absence de l'exposant le jour de l'événement, le règlement ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure et après acceptation des organisateurs.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs en fonction des inscriptions et délimités, ils ne pourront ni être modifiés, ni échangés. Aucune installation ne devra dépasser les limites de l'emplacement octroyé, ni sur les zones de circulation du public, ni sur les emplacements voisins.

Article 7 : Les exposants devront attendre la fin de la manifestation avant de quitter leur emplacement. Les emplacements devront être laissés propres et dans l'état initial. Toute détérioration causée par l'installation sera évaluée et mise à la charge de l'exposant.

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation.

Article 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services de l'état. Chaque participant devra se soumettre aux contrôles éventuels des services de l'état et pouvoir justifier de son identité, ou présenter les documents attestant de sa profession.

Article 10 : Les arrivées peuvent se faire le samedi, mais il est rappelé que le stationnement reste sous l'entière responsabilité des participants et que le parking ne sera pas surveillé.

Article 11 : En remplissant et signant le formulaire d'inscription, les participants acceptent la charte en sa totalité, soit les 11 articles.